





LES AIDES A LA MOBILITE STAGES 2020/21

(Mise à jour le 22 septembre 2020)

Les aides à la mobilité ne sont pas cumulables entre elles. Toutefois:

- La bourse AMI-MESRI peut être cumulée avec les autres financements

- pour le départ en Europe dans le cadre du programme Erasmus+, les bourses PMS et PMS sont cumulables à hauteur de 700 euros. Les étudiants concernés et sélectionnés pour le PMS doivent donc également accomplir les démarches pour l'obtention de la bourse Erasmus+

	 Région Provence Alpes Côte d'Azur Bourses PRAME	 Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation AMI MESRI	 Union européenne Erasmus+	 Aix-Marseille Université Plan de Mobilité Sortant (PMS)
Zone géographique* *Les mobilités vers les Départements ou Territoire d'Outre-Mer sont inéligibles	Mobilités Hors-Europe	Monde entier	Europe sauf Suisse (liste des pays au verso)	Universités partenaires privilégiées (pour le 2ème semestre 2020-21), en raison de la crise du COVID-19, toutes les mobilités intra-européennes sont éligibles)
Niveau d'études	L2, L3 ou Master	L2, L3 ou Master	L2, L3, Master ou Doctorat	L2, L3, Master ou Doctorat
Durée du séjour	Entre minimum 8 semaines et maximum 20 semaines	Entre 2 et 9 mois	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilité d'études entre 90 et 270 jours (3 à 9 mois) • Mobilité de stage entre 60 et 180 jours (2 à 6 mois) 	Supérieure à 2 mois
Conditions de ressources	Quotient familial* ≤ à 24 000 €	Bénéficiaire d'une bourse sur critères sociaux ou de l'aide d'urgence annuelle du CROUS	Pas de conditions de ressources	Pas de conditions de ressources

Conditions spécifiques	Préparer un DE ou un DUETI Destinations non éligibles : France, DOM-TOM, principauté de Monaco et d'Andorre Mobilité dans le cadre du cursus de formation sur l'année universitaire. - Séjour : 8 semaines minimum	<ul style="list-style-type: none"> • Aide attribuée pour un maximum de 9 mois dans un cursus d'études supérieures • Les périodes d'assistantat et de lectorat ne sont pas éligibles • Les étudiants inscrits en doctorat ou en DU ne sont pas éligibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Aide attribuée pour un maximum de 12 mois par cycle : cycles Licence, Master et Doctorat • Les périodes d'assistantat et de lectorat ne sont pas éligibles • Les étudiants inscrits en DU ne sont pas éligibles 	L'obtention de la bourse PMS est soumise à la sélection du dossier par la composante de l'étudiant et par un comité de sélection d'établissement. Le critère académique est prépondérant pour le classement de l'étudiant
Montant alloué	100 €/semaine pour domicile fiscal PACA 75 €/semaine pour domicile fiscal hors Région PACA Montant fixé à 2 000 € fiscalement rattaché en PACA Et montant fixé à 1 500 € fiscalement rattaché hors PACA Non-éligible gratification supérieur à 400 €/mois	400 € par mois (plafonnement à 9 mois)	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilité d'études : 210 € à 330 € par mois selon le pays (9 mois maximum) • Mobilité de stage : 360 € à 480 € par mois selon le pays (6 mois maximum) 	<u>Hors-Europe et Hors-Algérie, Maroc, Tunisie:</u> 700 €/mois + trajet 900 € <u>Europe, Algérie, Maroc, Tunisie:</u> 700 €/mois € + trajet 400 € (concernant les étudiants Erasmus qu'un complément en fonction des groupes de pays)

*Quotient familial = revenu brut global de l'avis d'imposition divisé par le nombre de parts. L'avis d'imposition est celui de l'année N-1 (par rapport au début de l'année académique)

	Pays de destination Erasmus+	Allocation	
		Etudes	Stage
Groupe 1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni, Suède	330 €	480 €
Groupe 2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	270 €	420 €
Groupe 3	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie	210 €	360 €

Mise à jour le 10/06/2020